

Corrigé et barème – Citoyenneté et appartenance

Se situer comme membre d'une communauté scolaire et civique

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · EMC 6°

Exercice 1 – Habitant, national, citoyen

(4 pts)

- a) Française par filiation dès sa naissance ; elle ne vote pas : la majorité civique est fixée à 18 ans. (1)
- b) Pas de nationalité française : il est habitant du territoire, pas citoyen français, et ne vote pas. (1)
- c) Française et majeure : citoyenne active, elle vote. (1)
- d) Français (la double nationalité est possible) ; mais il n'a pas 18 ans, donc pas de droit de vote. (1)

Repère — voter à une élection nationale suppose **deux conditions réunies** : la nationalité française et 18 ans révolus.

Exercice 2 – Un droit, un devoir

(4 pts)

- a) Le droit à l'éducation a pour contrepartie l'obligation scolaire : l'assiduité est un devoir, pas un choix personnel. (1)
- b) Le devoir de participation : s'informer, voter, prendre part à la vie de sa commune. On ne peut pas exiger sans participer. (1)
- c) Faux : un devoir s'impose à tous (respecter les lois, payer l'impôt). Ce n'est pas une envie, mais une obligation. (1)
- d) Par exemple : droit à la protection sociale → devoir de contribuer par les impôts et les cotisations. (1)

À retenir — droits et devoirs vont toujours par paires : c'est cet équilibre qui rend la vie collective possible.

Exercice 3 – Les valeurs de la République en situation

(4 pts)

- a) Égalité : un service public doit traiter tous les usagers de la même façon, sans favoritisme. (1)
- b) Fraternité : une action de solidarité, gratuite et ouverte à chacun. (1)
- c) Liberté d'expression : il en a le droit, à condition de rester respectueux et de ne pas porter atteinte à autrui. (1)
- d) Faux : la laïcité garantit la liberté de croire ou de ne pas croire ; elle impose la neutralité à l'État et à ses agents. (1)

Erreur fréquente — croire que la laïcité combat les religions : elle protège au contraire la liberté de conscience de chacun en rendant l'État neutre.

Exercice 4 – Élire ses délégués*(4 pts)*

- a) Oui aux deux : la citoyenneté scolaire ne dépend pas de la nationalité ; tout élève inscrit vote et peut être candidat. (1)
- b) Un délégué représente toute la classe : il doit porter aussi les avis qu'il ne partage pas, puis peut donner le sien. (1)
- c) La popularité n'est pas un vote : il faut organiser un second tour entre les deux candidats à égalité. (1)
- d) Faux : le secret garantit un choix libre, sans pression du regard des autres ; il vaut pour toute élection. (1)

Le point clé — une élection n'est démocratique que si le vote est libre et secret, et si l'élu représente ensuite tout le groupe.

Exercice 5 – S'engager, de la France à l'Europe*(4 pts)*

- a) La libre circulation et le libre séjour dans l'Union européenne, ouverts par le traité de Maastricht (1993). (1)
- b) Non : s'installer dans un autre pays de l'Union ne fait pas perdre la nationalité française. (1)
- c) Elle pourra voter aux élections municipales et européennes en Espagne, mais pas aux élections nationales espagnoles. (1)
- d) D'un droit, librement choisi : personne ne l'y oblige. C'est une manière de faire vivre la fraternité. (1)

Attention — la citoyenneté européenne **s'ajoute** à la citoyenneté nationale : elle donne des droits en plus, elle ne remplace rien.